

Mise en candidature Champions pour les enfants 2011

Candidature présenté par:

Nom:

Organisme/Entreprise:

Adresse:

Ville:

Code postal:

Téléphone:

Courriel:

Dans le cadre de quel type de relation connaissez-vous le candidat(e) ?

Depuis combien de temps connaissez-vous le candidat/la candidate? :

Information du candidat(e):

Catégorie:

Bénévole

Entreprise

Groupe

Junior

Pourvoyeur de service

Prénom:

Surnom:

Nom du groupe ou de l'entreprise:

Administrateur/Gérant:

Adresse:

Unité:

Ville:

Code postal:

Téléphone:

Courriel:

Site web:

Description: (50 – 500 mots):

Veillez décrire la contribution de l'individu, du groupe ou de l'entreprise. Comment est-ce que cette contribution est spécifique aux enfants et aux familles? Comment est-ce que la collectivité profite de cette contribution? Est-ce que cette contribution est à long terme? Veillez indiquer depuis combien de temps l'individu, le groupe ou l'entreprise participe activement au mieux-être de nos enfants et inclure les antécédents et les renseignements connexes. Les candidats doivent résider ou faire affaires dans le district de Sudbury-Manitoulin. (*Inscrire l'information ici-bas ou joindre l'information sur une feuille séparée*)

Règlements:

1. Les documents qui accompagnent les mises en candidature seront acceptés par Our Children, Our Future /Nos enfants, notre avenir sous réserve : a) que l'organisme ne retournera pas ces documents au candidat ou à ceux qui l'ont présentés ; b) que l'organisme pourra divulguer le nom des candidats et des personnes qui les ont présentés, ainsi que les contributions révélées dans ces documents ; c) qu'aucune réclamation ne sera présentée et qu'aucune poursuite en justice ne sera intentée contre l'organisme, les membres de son Conseil de direction, ses dirigeants, ses employés ou les membres de son Comité de sélection à la suite de l'utilisation de ces documents ou des renseignements qu'ils contiennent.
2. Les candidatures doivent être présentées au plus tard le **11 mars 2011**.
3. Le Comité de sélection examinera toutes les candidatures qui répondront aux critères établis. Le Comité pourra également demander des renseignements supplémentaires.
4. Le personnel et les membres du Conseil de direction de Our Children, Our Future/Nos enfants, notre avenir sont exclus du processus de mise en candidature.
5. Les décisions du Comité de sélection sont sans appel. Les candidats doivent résider ou faire affaires dans le district de Sudbury-Manitoulin.

Signature:

Date: